

# CCF-LVE anglais CAP et Bac PRO 2022- Foire Aux Questions

Philippe Rambaud IEN ANGLAIS LETTRES RECTORAT DE L'ACADEMIE DE LA REUNION 2021-2022

## DEFINITION ET RESPONSABILITES

**Que signifie CCF (Contrôle en Cours de Formation) ?**

- C'est une modalité **d'évaluation certificative** réalisée en vue de la **délivrance d'un diplôme**. Elle permet d'évaluer un ensemble de compétences terminales.

- L'évaluation par CCF est réalisée par les formateurs au moment où le candidat a atteint le niveau requis pour l'aborder. **Le CCF n'est donc pas « un examen ponctuel », identique pour tous et proposé simultanément à l'ensemble des candidats (il est peu probable qu'ils aient tous atteint le niveau requis au même moment).**

- **Le CCF s'intègre naturellement dans le parcours de formation des élèves.** L'enseignant évalue **sans interrompre le processus de formation** et sans compromettre la formation des autres élèves du groupe.

### **Faut-il mutualiser les pratiques ?**

- Il est important que les enseignants échangent, comparent, mutualisent leurs pratiques.

- Il est important que l'ensemble de la communauté éducative croise les calendriers des CCF et des PFMP (Période de Formation en Milieu Professionnel).

### **Faut-il archiver les documents et comment ?**

La multiplication des passerelles nécessite la création d'un dossier élève (ENT et autres...) pour faciliter le transfert de dossiers d'élèves dans un autre établissement par exemple, pour faciliter la lecture par les corps d'inspection des documents ou productions présentés par les candidats lors du CCF. Au-delà c'est un document à produire en cas de recours.

### **Qui est responsable ?**

- Les enseignants/formateurs pour la conception des situations d'évaluation et la mise en œuvre du CCF.

- L'équipe de direction pour l'organisation.

- L'inspecteur veille à l'organisation, au bon déroulement du CCF et à la conformité des situations d'évaluation.

## ORGANISATION

### Quels sont les candidats concernés ?

« **Article 2** - Les candidats scolaires des établissements publics ou privés sous contrat, les apprentis des centres de formation en apprentissage ou des sections d'apprentissage habilités ainsi que les candidats de la formation professionnelle continue en établissements publics sont évalués par contrôle en cours de formation.

*Les autres candidats (hors statut scolaire) passent la ou les épreuves sous forme ponctuelle. »*

### Quel est le calendrier de la situation d'évaluation en CCF en LVE ?

L'évaluation a lieu au cours du sixième semestre de la formation conduisant à la délivrance du diplôme du baccalauréat professionnel. **A partir de février jusqu'à fin mai.**

### Faut-il convoquer les candidats ?

**OUI : B.O n°21 du 27 mai 2010** « Les candidats reçoivent une convocation du chef d'établissement ou du directeur de centre de formation. » Une notification Pronote vaut également convocation. On veillera à s'assurer que le candidat a émargé pour accuser réception de ladite convocation.

**Quelles informations doit-on communiquer aux élèves et apprentis ?**

Les candidats en formation sont **obligatoirement** informés par écrit et ce dès la rentrée (avec, si nécessaire, des rappels tout au long de l'année) sur :

- la signification et les principes du CCF,
- la définition et le coefficient de l'épreuve,
- la grille d'évaluation des situations d'évaluation,
- les performances attendues et les conditions de déroulement,
- les modalités de notation,
- l'incidence d'une absence à une situation d'évaluation.

**Lorsque les enseignants/formateurs jugent que le moment est venu, que l'élève est prêt, le candidat en formation est informé de la période de l'évaluation certificative et de ce qui est attendu de lui pour cette situation.**

**Les candidats peuvent-ils être évalués par un autre enseignant ?**

**OUI**, L'évaluation est conduite par les professeurs et/ou les formateurs enseignant **les langues concernées dans l'établissement** quelles que soient les classes ou groupes d'élèves qui leur sont confiés.

Elle peut être organisée de manière à ce que les professeurs n'évaluent pas leurs de l'année en cours.

**La situation A est-elle nécessairement encadrée par le professeur LV ?**

**NON** : l'encadrement de la situation A (CO/CE/EE) ne requiert pas de compétences spécifiques en langue vivante. De ce fait le maître de cérémonie peut être issu de n'importe quel champs professionnel (enseignant, AED) dès que le format de l'épreuve lui a été communiqué.

**Comment gérer dans les mêmes temps et lieux les élèves en formation pendant que d'autres sont en contrôle en cours de formation ?**

Enseigner autrement c'est travailler en équipe, en adéquation avec l'équipe éducative, mettre en œuvre la différenciation, l'aide individualisée, l'accompagnement personnalisé.

**Ex :** Mise en œuvre de cours en barrettes pour organiser des groupes/ateliers de compétences, travail en barrettes en interdisciplinarité, travail avec le/la documentaliste, élèves en groupes de travail en autonomie ou sous surveillance. A l'évidence c'est avant tout un travail qui concerne tous les acteurs.

**Comment être sûr qu'un élève/apprenti est prêt ?**

Les éventuelles **évaluations diagnostiques** de début d'année, les évaluations **formatives et sommatives** tout au long de la formation doivent permettre aux enseignants / formateurs de définir le niveau d'acquisition des élèves / apprentis

**Le cadrage prévoit que pour la situation A la consigne « peut comporter des éléments de guidage » : est-ce un incontournable ?**

**Non :** on veillera, si cette mention devait être conservée dans le sujet de la situation d'évaluation à ce que les informations dites « significatives » :

- identité des personnes (ou personnages) et, éventuellement, les liens entre elles (entre eux) ;
- différents points de vue ;
- éventuels éléments implicites du document ;

Soient bien présentes dans le document ( oral ou écrit) et dans le cas contraire sans honte ni vergogne il sera légitime d'en faire l'économie : ce pour ne pas mettre le candidat en difficulté en lui demandant de relever des informations non présentes.

**Quelle est la date limite s'il n'est pas prêt ?**

La date limite est celle définie par le règlement : **la dernière semaine de la période réglementaire** (quel que soit le niveau atteint par l'élève).

**Que proposer à ceux qui ont passé le CCF ?**

On s'attachera à permettre à ceux qui ont été évalués tôt d'accompagner leurs pairs, notamment en leur proposant d'évaluer et de conseiller sur des *mock-orals* pour la situation B où rappelons le candidat peut utiliser un sommaire, un plan, des mots-clés et présenter à l'évaluateur un document de nature iconographique (photographie, schéma, croquis, reproduction d'œuvre d'art, etc.). Ces documents peuvent faire l'objet d'un travail collaboratif et commun.

Il est important que l'ensemble de l'équipe éducative s'assure que ces élèves qui ont passé leur CCF ont un projet professionnel ou un projet de poursuite d'études (ceux d'entre-eux postulant au BTS sont clairement identifiés) pour leur proposer un parcours d'activités pour aller plus loin et monter en compétence en EE/CO.

**Puis-je déroger aux formats et durées prévus pour les documents ressources Co et CE ?**

**OUI** Pour les supports de CO, une tolérance de 10% en plus ou en moins (de 1.15/ 20 à 1:35/1.45 mn en CAP ) de 1.20/ 25 à 1:35/1.45 mn en Bac Pro) est le cas échéant acceptée. S'agissant de la CE une tolérance de 10% est aussi tolérée le cas échéant pour le document inconnu (ne comportant pas plus de 15 lignes en Bac Pro ligne s'entendant au sens de 70 caractères, espaces compris) et pour le document inconnu ne comportant pas plus de 10 lignes en CAP

**Comment préparer les élèves à la situation B ?**

**Savoir présenter quelque chose à l'oral clairement et brièvement est une compétence de communication qui se travaille et s'acquiert.**

Entraînement régulier et ce, dès la classe de seconde :

- prise de parole individuelle de début de cours sous forme de mini-exposés / mini-présentations sur des sujets choisis par les élèves qui se passeront progressivement de la béquille du document, du texte plus ou moins rédigé puis du simple canevas ou fil conducteur jusqu'à parvenir à un exposé sans notes ;
- exploitation de ces présentations en interaction suivie d'une évaluation / co-évaluation / auto évaluation (voir grille évaluation) ;
- entraînement à structurer ses propos et, à l'intérieur du temps de parole qui est imparti, à équilibrer ce propos entre présenter, décrire et argumenter, analyser.

**UNE SITUATION D'ÉVALUATION UNIQUE**

**Quelles compétences doit-on évaluer ?**

La situation d'évaluation A porte sur l'évaluation des trois compétences (CO/CE/EE). **Aucune indication n'est donnée au candidat sur la gestion du temps.** Les candidats reçoivent dès le début de l'épreuve l'intégralité du sujet. S'agissant de la situation A il conviendra de sortir de l'épreuve le temps d'écoute (assorti des temps de pause de 3 fois 1mn soit au total 6'30), le temps de 1h étant le « temps dû » dont dispose l'élève, l'épreuve elle-même étant *in fine* d'une durée totale de 1h 6'30".

**La situation B porte sur**

- Expression orale en continu
- Expression orale en interaction
- **Épreuve de langue vivante 1 (LV1) Niveau B1+/B2 :**

**Quels coefficients ?**

Spécialités du secteur de la production : coef. 2 ;  
Spécialités du secteur des services : coef. 2, sauf spécialité « Restauration » : coef. 3.

- **Épreuve de langue vivante 2 (LV2) Niveau B1 :** Spécialités relevant du secteur des services : coef.2.

**Peut-on évaluer les compétences séparément, à des dates différentes ?**

**NON.** Bien que composée de trois phases successives et distinctes, la situation A forme un tout non «sécable »

**Peut-on évaluer avant ou après la période réglementaire si des élèves sont prêts ?**

**NON** puisque NON réglementaire

**Peut-on évaluer lors de travaux pratiques en**

**NON** car il s'agirait alors de prendre sur le temps de formation professionnelle des élèves. **La LVE est une discipline à part entière avec ses propres modalités d'examen.**

**cuisine ou en atelier professionnel par exemple ?**

**Peut-on évaluer la situation B avant la passation de l'épreuve dite situation A ?**

**Peut-on on, lors de l'heure de cours d'anglais, libérer les élèves de la classe pour pouvoir faire passer les candidats individuellement**

**OUI** : il s'agit de deux situations indépendantes. Le CCF est une évaluation individualisée. C'est le propre de l'évaluation par compétence d'être réalisée sur mesure **au moment où les candidats ont atteint le niveau requis de connaissances et de maîtrise.**

**NON** : le CCF doit s'intégrer naturellement dans le parcours de formation des élèves. L'enseignant évalue sans interrompre le processus de formation et sans compromettre la formation des autres élèves du groupe

Il est cependant entendable que pour le candidat/élève : passer son oral de LV dit "situation B" pendant que le reste de la classe est présent peut générer inévitablement de l'inconfort du fait d'un brouhaha de fond. L'organisation qui consiste à convoquer et extraire les élèves un à un d'un autre cours pour la seule durée de l'oral de la situation B peut être une solution.

## Comment se déroulent les deux parties de la situation B ?

- Expression orale en continu
- Expression orale en interaction

Expression en continu. Au cours de cette phase, le professeur doit laisser le candidat aller au bout de ce qu'il souhaite dire et veiller à ne pas l'interrompre, quelles que soient ses éventuelles hésitations. En fonction des sujets qu'il a choisis et préparés, l'élève est bien sûr libre d'appuyer et illustrer son propos au moyen de documents (ou même d'objets, dans le cas de réalisations concrètes) qu'il apporte lors de l'évaluation et qu'il montre à l'évaluateur :

- supports ou illustrations sélectionnés par l'élève figurant sur une clé-USB et présentés à l'évaluateur sur écran (nécessité d'un simple ordinateur portable) ;
- présentation d'un diaporama au format PowerPoint
- présentation à partir d'une Mind map (MindView ou autres outils de carte mentale)

**Attention**, l'évaluateur doit concentrer son attention **sur ce que le candidat dit** et doit évaluer une expression orale et non un dossier/diaporama. **Attention** à la « sur-préparation », au « par cœur », à « l'écrit oralisé ». Il conviendra d'évaluer la capacité du candidat à parler en son nom propre (à la première personne : "I" dans la logique du " est-je qui dit je".

### Expression en interaction

À la suite de la présentation du candidat, le professeur amorce avec ce dernier un échange oral d'une durée maximum de cinq minutes. **Cet échange oral commence par prendre appui sur la présentation**

**Si le candidat n'a pas été en mesure de « parler dans la langue cible d'un travail, d'un projet, d'un produit, d'un service ou d'une expérience professionnelle, tout particulièrement une expérience ayant fait appel à une utilisation de la langue » l'évaluateur est dans une position légitime pour attribuer la note de 0**

**Doit-on créer des grilles d'évaluation ?**

**Les élèves/apprentis peuvent-ils prendre connaissance des grilles d'évaluation ?  
Peut-on communiquer leurs notes aux candidats ?**

**du candidat** et comporte des questions, des demandes d'explications ou d'illustrations complémentaires. L'échange peut ensuite s'ouvrir à d'autres questions.

**NON** : Dans l'hypothèse où le candidat ne s'est pas ou très peu exprimé dans le cadre des 5 premières minutes de l'épreuve (expression orale en continu), l'évaluateur ouvre, élargit et, si besoin, multiplie les objets sur lesquels peut porter l'échange conversationnel attendu. *In fine* le candidat relèvera au plus bas du degré 1 :

S'exprime à l'aide de mots isolés, d'expressions et/ou d'énoncés très courts, stéréotypés, avec de nombreuses pauses

S'exprime dans une langue peu ou partiellement compréhensible.

S'exprime en prenant exclusivement appui sur ses éventuels supports de présentation.

Sa note ne sera en aucun cas inférieure à 0,5

**NON**, car il existe des **grilles institutionnelles** qui se trouvent en annexe du Bulletin officiel n°28 du 15 juillet 2021 (annexe 4 LV A et annexe 5 LV B)

**OUI** et les leur expliquer au cours de la formation

**NON**. La proposition de note ainsi que l'appréciation ne sont pas communiquées au candidat. Il s'agit d'une proposition de note qui sera présentée au jury et argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex : grille

**Que faire en cas d'absence d'un candidat à une situation d'évaluation ? Que faire en cas d'absentéisme « aigu » ?**

**Des possibilités d'aménagement existent pour les candidats en situation de handicap**

En cas d'impossibilité d'aménagement le candidat peut – il être dispensé de la totalité d quatre évaluations ?

d'évaluation, livret scolaire, les situations d'évaluations...)

La mise en œuvre du CCF relevant de la compétence du chef d'établissement, il lui appartient d'apprécier la recevabilité ou non recevabilité du motif de l'absence du candidat.

**OUI** les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante peuvent demander un aménagement, par décision du recteur d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées :

- de l'évaluation de la compréhension de l'oral
- de l'évaluation de la compréhension de l'écrit
- de l'évaluation de l'expression écrite
- de l'évaluation de l'expression orale en continu et en interaction

**NON** les demandes de dispense ne peuvent pas porter sur la totalité des quatre évaluations. Les candidats présentant tout trouble relevant du handicap tel que défini à l'article L. 114 du code de l'action sociale et des familles et empêchant l'expression ou la compréhension écrite ou orale d'une langue vivante peuvent être dispensés, par décision du recteur

d'académie, à leur demande et sur proposition du médecin désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées : soit de l'évaluation de la compréhension de l'oral de l'épreuve obligatoire de langue vivante étrangère ;

- soit de l'évaluation de la compréhension de l'écrit
- soit de l'évaluation de l'expression écrite
- soit de la totalité de la situation ou de la sous-épreuve d'évaluation de l'expression orale en continu et en interaction

## JURY

**Quels documents probants doivent être mis à la disposition du jury – de la commission académique ?**

Les documents probants, relatifs au CCF, se limitent au strict nécessaire :

- la copie du candidat situation A (comportant le lien du document sonore ayant l'objet de la compréhension orale) annotée et accompagnée de la grille d'évaluation par degrés
- les grilles d'évaluation des situations d'évaluation A et B (LV1 / L V2).